

M. Michel Brahamcha
14 av. du Dr Flament
95240 Cormeilles en P.
France

Cormeilles le 21.9.92

Sr Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda
Santiago

REPÚBLICA DE CHILE
SECRETARÍA
REGISTRO Y ARCHIVO

NR. 92/21969

A. 28 SEP 92

P.A.A.	R.C.A.	F.W.M.
G.B.E.	M.L.P.	O.V.S.
M.T.O.	EDEC.	J.R.A.

ARCHIVO

Monsieur le Président,

Je me permets de m'adresser à vous à propos de l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimiro Curunir Lincoqueo en 1973 à Temuco.

Je sais qu'une enquête est menée, ce dont je me félicite, et j'espère que les responsables pourront bientôt être traduits en justice.

Il me semble toutefois que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'établissement de la vérité sur les violations commises dans le passé et je suggère donc qu'elle soit abrogée.

Je sais les efforts que le gouvernement accomplit en faveur de la justice et je vous en remercie du fond du coeur. Je suis persuadé que vous accueillerez ma démarche avec compréhension, en particulier sur le sort de Nelson Wladimiro Curunir Lincoqueo.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.